

Groupe SNR
163 – 165 Avenue Charles de Gaulle

❖❖❖
92 200 – Neuilly sur Seine

Rapport de transparence

Article R 823-21 du Code de commerce

Exercice clos le 30 septembre 2018

Sommaire

Présentation du cabinet.....	4
Le cabinet en France	4
Description des entités CAC en France	4
Description du réseau en France	4
Description des la gouvernance et des modalités d'organisation et de fonctionnement en France	4
Le cabinet au plan international.....	4
Description du réseau international : métiers formes juridiques et organisation	4
Description des la gouvernance au plan international	4
Gestion des risques du cabinet	5
Indépendance	5
Description des procédures d'indépendance mises en place au sein du cabinet	5
Déclaration relative à la vérification interne de cette indépendance	5
Contrôle Qualité.....	5
Description du système interne de contrôle qualité	5
Déclaration de l'organe de direction relative à l'efficacité du système interne.....	5
Contrôle qualité CNCC: date du dernier contrôle article R 821-26 du Code de commerce).....	6
Clients	6
Chiffre d'affaires	6
Chiffre d'affaires du réseau international.....	6
Chiffre d'affaires du réseau France.....	6
Chiffre d'affaires des structures professionnelles en France	6
Liste des clients APE.....	6
Liste des clients Etablissements de crédit	6
Liste des clients EIP	6
Ressources humaines.....	7
Collaborateurs.....	7
Effectifs au plan international.....	7
Effectifs du réseau en France	7
Effectifs CAC en France	7
Associés.....	7
Nombre d'associés au plan international	7
Nombre d'associés en France	7
Nombre d'associés CAC en France.....	7
Information sur les bases de rémunération des associés.....	7
Formation continue	7
Politique du cabinet	7
Déclaration attestant le respect des obligations légales en matière de formation professionnelle (articles L.822-4 et R.822-61 du Code de commerce)	8

Finance	8
Information financière et pertinentes sur les activités du cabinet	8
Indicateurs financiers.....	8

Présentation du cabinet

Le cabinet en France

Description des entités CAC en France

Le cabinet SNR est composé de quatre structures, SNR Conseil, SNR Audit, Fiduciaire de la Rive Droite et Safico. La société SNR Conseil détient à plus de 80% la société SNR Audit qui elle-même détient à 100% les sociétés FRD -Fiduciaire de la Rive Droite et Safico.

Les sociétés SNR Conseil et SNR Audit ont une activité mixte d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes. Les Sociétés FRD-Fiduciaire de la Rive Droite et Safico ont une activité exclusive d'expertise comptable.

Description du réseau en France

Les sociétés du groupe SNR n'appartiennent à aucun réseau.

Description des la gouvernance et des modalités d'organisation et de fonctionnement en France

La gouvernance légale des différentes sociétés du groupe est assurée par monsieur Didier Chigot en qualité de gérant ou de président. La gouvernance opérationnelle est assuré par le collège des deux associés, experts-comptables et commissaires aux comptes, Monsieur Didier Chigot et Monsieur Charly Dreux.

Des réunions régulières sont organisées pour traiter des différents sujets ayant trait à la gestion des structures, notamment la gestion des personnels et les sujets techniques.

Le cabinet au plan international

Description du réseau international : métiers formes juridiques et organisation

Le cabinet n'a pas d'activité internationale

Description des la gouvernance au plan international

Le cabinet n'a pas d'activité internationale

Gestion des risques du cabinet

Indépendance

L'acceptation ou le maintien d'un mandat de commissariat aux comptes fait l'objet d'une analyse critique formalisée, de nature à respecter les principes d'indépendance ainsi que l'adéquation de l'activité de la société ou de son dirigeant au regard des dispositions déontologiques.

Description des procédures d'indépendance mises en place au sein du cabinet

Les collaborateurs et plus largement l'ensemble des intervenants du cabinet signent chaque année une déclaration d'indépendance à l'égard des dirigeants des sociétés contrôlées et de leurs responsables financiers selon le modèle préconisé par la CNNC.

Déclaration relative à la vérification interne de cette indépendance

La direction déclare respecter les obligations d'indépendances définies par le Code de déontologie.

Contrôle Qualité

Description du système interne de contrôle qualité

Le cabinet a défini des règles de délégation des tâches pour les travaux d'audit avec une revue formalisée des travaux effectués par les collaborateurs. Le programme de travail est adapté après prise en compte des risques liés à l'environnement de contrôle par des questionnaires spécifiques. Le plan de mission est ajusté au long de la mission pour prendre en compte des événements particuliers.

Le rapport est émis après revue par l'associé signataire du questionnaire de fin de mission de la note de synthèse.

Une revue indépendante des dossiers est organisée pour des dossiers sensibles ou pour des raisons réglementaires.

Déclaration de l'organe de direction relative à l'efficacité du système interne

Les différents processus de traitement sont décrits dans un manuel interne.

Une revue annuelle est organisée pour statuer sur efficacité des différents processus et le respect des dispositions légales et réglementaires. Une note d'amélioration est rédigée afin d'engager les éventuels actions correctrices dont l'exécution fait l'objet d'un suivi par les associés.

Contrôle qualité CNCC: date du dernier contrôle article R 821-26 du Code de commerce)

Le dernier contrôle qualité de la CNCC conformément à l'article R.821-26 à été conduit par le H3C sur 2016.

Clients

Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires du réseau international

Le cabinet n'a pas d'activité internationale

Chiffre d'affaires du réseau France

Le cabinet n'appartient pas un réseau.

Chiffre d'affaires des structures professionnelles en France

Le chiffre d'affaires pour l'exercice 2019 pour l'ensemble des structures du groupe est le suivant :

- Honoraires liés au contrôle légal : 920€
- Honoraires non liés au contrôle légal : 1 300€

Liste des clients APE

Pas de clients APE

Liste des clients Etablissements de crédit

Pas de clients Etablissements de crédit

Liste des clients EIP

CCPMA – SGAP Agrica – Simirp

Ressources humaines

Collaborateurs

Effectifs au plan international

Le cabinet n'a pas d'activité internationale

Effectifs du réseau en France

Le cabinet n'appartient pas un réseau.

Effectifs CAC en France

L'effectif lié au contrôle légal compte huit personnes sur un effectif global de vingt-cinq personnes. L'effectif lié au contrôle légal, est encadré par deux associés et un directeur de mission.

Associés

Nombre d'associés au plan international

Le cabinet n'a pas d'activité internationale

Nombre d'associés en France

Le cabinet compte cinq associés

Nombre d'associés CAC en France

Le cabinet compte deux associés commissaires aux comptes, inscrits près la compagnie des commissaires aux comptes de Versailles.

Information sur les bases de rémunération des associés

Les associés bénéficient d'une rémunération fixe, éventuellement assortie de primes correspondant à la charge de travail, sans référence directe aux honoraires facturés. Les frais de déplacement sont pris en charge par la société sur justificatifs.

Formation continue

Politique du cabinet

Le cabinet est très attaché à la formation et au développement professionnel des collaborateurs. Aussi, nous leur fournissons toutes opportunités pour leur permettre de remplir les exigences en matière de formation professionnelle continue et à atteindre leurs propres objectifs en matière de développement personnel.

Nous veillons à ce qu'ils se tiennent à jour des évolutions techniques en suivant des formations internes ou externes. Nous leur mettons à disposition une documentation électronique à jour dans les différents domaines de déontologie ou d'expertise.

Les plans de formations sont suivis tout au long de l'année. Une synthèse est effectuée lors de l'entretien individuel afin d'évaluer la pertinence et la qualité des formations suivies.

Déclaration attestant le respect des obligations légales en matière de formation professionnelle (articles L.822-4 et R.822-61 du Code de commerce)

La direction déclare respecter les obligations de formation continue définie aux articles L.822-4 du Code de commerce

Finance

Information financière et pertinentes sur les activités du cabinet

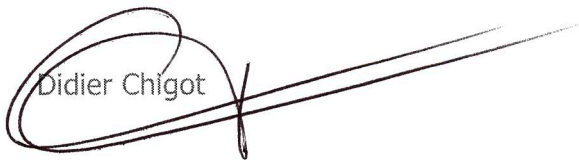
Le chiffre d'affaires pour l'exercice 2019 pour l'ensemble des structures du groupe est le suivant :

- Honoraires liés au contrôle légal : 930€
- Honoraires non liés au contrôle légal : 1 290€

Indicateurs financiers

L'activité des différentes branches expertise comptable et commissariat aux comptes est stable sur les trois derniers exercices.

Fait à Neuilly sur Seine, le 26 décembre 2018
Pour SNR conseil et SNR Audit


Didier Chigot